



Strasbourg, le 8 janvier 1996
[s:\zp96\document\zp45F.96]

PE-S-ZP (96) 45

Groupe de spécialistes sur les zones protégées
(PE-S-ZP)

Strasbourg, 6 - 8 mars 1996

ooo

Réserve naturelle du Siebengebirge
(Allemagne)

Catégorie C

Renouvellement

Rapport d'expertise par
M. Charles STAUFFER
(France)

1. Le Secrétariat n'a pas accompagné l'expert lors de sa visite à la Réserve.
2. En Annexe I figure la Résolution (91) 12 relative au dernier renouvellement; en Annexe II, le Secrétariat présente un projet de résolution pour un éventuel renouvellement en 1996.

RAPPORT

présenté par Charles STAUFFER

Le comité d'experts pour les zones protégées ayant décidé de considérer le renouvellement du diplôme Européen à la réserve naturelle du Siebengebirge, m'a confié pour tâche d'effectuer une appréciation sur les lieux afin de comparer l'état de la zone avec celui qui existait lors de l'octroi du diplôme et ses renouvellements successifs.

Le présent document expose les résultats de cette expertise effectuée sans la présence d'un représentant du Conseil de l'Europe.

1. GENERALITES

La réserve naturelle du Siebengebirge a reçu le diplôme européen de catégorie C en 1971. Ce diplôme a été renouvelé en 1990 pour une nouvelle période de 5 ans avec les recommandations prises lors de la réunion du comité des experts en 1991(.Résolution 90-27).

Parallèlement à la prise en compte des conditions et recommandations de 1990, j'ai pu approfondir certains points précis, particulièrement aidé dans cette démarche par le fait que c'est ma seconde expertise au Siebengebirge.

2. DEROULEMENT DE L'EXPERTISE

La visite sur les lieux s'est faite les 8 et 9 Août 1995, aucune représentant de la Division de l'environnement et des pouvoirs locaux du Conseil de l'Europe n'a pu m'accompagner.

Après une première prise de contact la veille au soir avec M. FASSBINDER, j'ai été accueilli par :

M. BRAND..... Ministère de l'environnement

M. HAUKE Ministère de l'Environnement

M. FASSBINDER Président du Verschönerungs-Verein des Siebengebirges

M. BROCK Directeur du Verschönerungs-Verein des Siebengebirges

M. SCHWONTZE..... Forstamt de Siegburg

dans le local du Restaurant de l'Oelenberg, point culminant de la Réserve. Les conditions météorologiques étaient favorables, tout au long de mon séjour, permettant de visiter toutes les parties du site que nous avons prévu de prospecter.

Nous avons également rencontré M. le Bürgermeister de Koenigswinter, principale commune de la réserve.

Pendant tout le périple au travers de la réserve, j'ai été guidé par M. SCHWONTZE accompagnée la plupart du temps par M. FASSBINDER.

Je tiens à remercier l'ensemble de ces personnes pour leur accueil, leur amabilité et leur disponibilité.

3. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA ZONE DIPLOMEE

3.1. Situation géographique

Située sur la rive droite du Rhin au Sud Est de BONN, le Siebengebirge forme la pointe la plus avancée au Nord du Westerwald.

D'Est en Ouest, le massif forme la transition entre le Westerwald et l' Eifel. Il se situe à la limite du Rhin moyen et du Rhin inférieur et forme le premier contrefort montagneux au débouché du Rhin dans la plaine rhénane du Nord.

Faisant face à Bad-Godesberg (banlieue Sud de Bonn), le Siebengebirge s'élève depuis les bords du Rhin (52 m.) jusqu'au sommet de l' Oelberg (460 m. point culminant)

Cette situation géographique particulière entraîne certaines nuances climatiques.

D'une surface de 4200 ha en 1989, lors de ma dernière visite, le Siebengebirge a été étendu à 4600 ha. Les zones nouvellement intégrées se situent en partie le long de l'autoroute A59 qui forme ainsi souvent la limite ouest du territoire, une extension importante existe aussi vers Aegidienberg à l'est.

Cette décision a été sanctionnée par un arrêté en date du 12 octobre 1989.

3.2 Climat

Les vents dominants d'Ouest Sud-Ouest viennent butter contre le relief du Siebengebirge, engendrant des précipitations qui progressent d'Ouest en Est.

Les précipitations moyennes se situent au voisinage de 680 mm à Königswinter pour atteindre 720 mm à l'Oelberg.

Le climat est de type continental à forte influence océanique.

La température moyenne est aux alentours de 9 ° avec des extrêmes en janvier et en juillet.

Le relief et la roche sont à l'origine de micro-climats permettant la culture de la vigne introduite par les romains.

3.3 Géologie

L'érosion permanente avait transformé en pénéplaine l'ensemble du socle dont fait aujourd'hui partie le Siebengebirge.

Au cours de l'ère tertiaire, le massif schisteux-rhénan a été soulevé, ce mouvement tectonique est à la base de la genèse du Siebengebirge.

Pendant que la majorité du massif se soulève, une fracture s'établit entre l'Eifel et le Bergischemland, ouvrant le futur passage du Rhin. D'autres fractures perpendiculaires à la plus importante se forment dans cette région, permettant à des phénomènes volcaniques de se développer avec une grande ampleur.

Les premières éruptions forment des tufs après consolidation des cendres. Ces tufs ont par endroit été recouverts de coulées de laves.

Cet important manteau de dépôts volcaniques a été soulevé par une seconde poussée volcanique formant toute une série de dômes, renfermant dans leur intérieur des colonnes de trachite, de diorites ou de basaltes. Ce n'est que rarement que ces dernières poussées volcaniques persèrent le manteau précédent. L'érosion met rapidement à jour les roches les plus denses.

Elles furent exploitées massivement par l'homme (sans doute déjà avant l'ère romaine) qui aidé par la proximité du fleuve (Rhin) et la régularité des blocs surcreusa la montagne ce qui entraîna une réaction de rejet qui fut à l'origine de la création du VVS.

Les 7 sommets principaux de la réserve sont :

| | |
|-----------------|-----------------------|
| OELBERG 460 m | NONNENSTROMBERG 335 m |
| LOWENBERG 455 m | PETERSBERG 331 m |
| LOHRBERG 432 m | WOLBENBERG 324 m |
| | DRACHENFELS 321 m |

Ils sont à l'origine de nom de la région : Sieben.

3.4 Végétation

De par sa diversité géologique, de par la grande variabilité des exposition liée au relief et les influences climatiques qui en découlent, le massif présente une multitude de facettes dont la végétation est un des principaux révélateurs.

La forêt qui occupe 92 % de la surface de la réserve est climaciquement une hêtraie, cédent sa place sur les versants chauds et secs à une chênaie xérothermique à charmes et alisier torminal. La diversité a été accentuée par l'intervention de l'homme.

Successivement lieu d'un sylvo-pastoralisme intensif, puis zone d'exportation intensive de matériaux de construction entraînant en 1869 la création de la plus ancienne réserve naturelle d'Allemagne.

Zone de combats importants lors de la dernière guerre puis exploitation intense des bois mitrillés - introduction d'épicéa durant le siècle dernier - tout ceci contribue à brouiller les cartes de la végétation climax.

3.5 Accueil du public

Zone de loisir privilégiée d'une région fortement peuplée, le Siebengebirge de par son histoire et l'existence du VVS (Verschönerungs Verein des Siebengebirges) attire bon an mal an plusieurs millions de personnes.

4. SITUATION ACTUELLE SU SITE

4.1. Situation juridique

La loi cadre du 12 octobre 1989 a fixé les fondements de la réserve naturelle.

La réserve naturelle est régie par la loi sur la protection de la nature. Ses fonctions de protection se divisent :

CHAPITRE I

a) pour la conservation, et la reconstitution des associations végétales et animales, des biotopes des animaux et des plantes.

b) pour des raisons de recherche dans les domaines biologiques, historique et aussi par l'importance phyto-sociologique et historique du milieu.

c) pour la beauté rare et particulière du site.

CHAPITRE II

Les limites et la surface.

Le CHAPITRE III traite du contenu de la loi en matière de protection.

Le CHAPITRE IV traite de la gestion forestière et en particulier aborde le sujet du maintien d'ilots de vieux bois jusqu'à la mort des peuplements pour 10 % de la surface.

Cette loi que nous avons évoquée dans notre dernier rapport permet entre autre de lever la responsabilité des gestionnaires en matière de risques encourus par les usagers de vieux peuplements. Ainsi, le visiteur est sensé connaître le risque qu'il court en pénétrant dans des ilots de vieux bois, il ne peut donc se prévaloir d'une quelconque négligence de la part du gestionnaire.

4.2. Régime foncier

Le propriété se divise entre 4 types de propriétaires :

| | |
|---|------|
| 1) l' Etat forêts domaniales | 40 % |
| 2) Le VVFforêt particulière..850 ha | 2 % |
| 3)Les Communes..principalement : Bad Honnef.. | 20 % |
| 4) Petits propriétaires forestiers..... | 15 % |
| 5) La République Fédérale..... | 5 % |

4.3. Organisme responsable de la gestion de la Réserve

4.3.1. VVS : -Verschönerungs Verein Siebengebirge est l'association responsable de la promotion et de l'entretien de la réserve.

Emanation directe de la contestation du siècle dernier qui fut à l'origine de la création de la réserve.

Propriétaire de 850 ha du forêt dont les recettes avec celles de la concession du restaurant de l' Oelberg permettent de réaliser une partie des équipements d'accueil du public.

L'association est dirigée par un comité composé de son Président et de son adjoint et de 3 membres au minimum, 5 au maximum.

Le comité s'adjoint des conseillers dont certains sont de droit comme :

- les maires des villes de Köln et Bonn
 - le responsable de l'arrondissement (Rhein Sig Kreis)
 - un représentant des communes de Koenigswinter et Bad Honnef
 - un représentant de l'administration des Forêts
 - un représentant des membres honoraires
- et au maximum 16 représentants des membres (élus pour 3 ans).

4.3.1. Fortsmannt de Siegburg:

Gestionnaire direct des forêts communales et domaniales de la réserve, il agit sous la tutelle du VVS et assure de ce fait l'expédition des affaires courantes. Il propose toute une série d'actions plus facilement mises en oeuvre dans les forêts domaniales dont il a la maîtrise directe.

5. LES POINTS FORTS DE LA VISITE

Différents problèmes ont été abordés aux cours de la visite dans tous les points de la résolution 90-27.

5 1. I.C.E. -Inter city express

Les études en vue de la construction d'une voie ferrière à grande vitesse (250 à 300 km/h) emprise pour 2 voies parallèles, ont portées sur 5 variantes dont la variante WESTERWALDTRASSE semble retenue.

La largeur minimum serait de 13,70 m sans compter l'emprise des talus en cas de construction en déblai ou en remblai.

Le nombre de train est estimé à 5 par heure dans chaque sens soit 10 passages par heure dans la zone concernée.

L'emprise de la ligne passerait à l'Est de la réserve coupant cette dernière le long de l'autoroute A 3 E 35. En raison de la vitesse, les courbes sont différentes et des écarts de 300 m existent entre l'autoroute et la voie projetée. Quelques passages sont prévus en tunnel.

Ce qu'il faut retenir :

- 1) que tout doit être mis en oeuvre pour limiter au maximum l'impact sur le site en particulier dans la zone comprise entre ITTENBACH et AEGIDIENBERG. L'allongement du tunnel permettrait de réduire l'impact visuel.
- 2) tout doit être mis en oeuvre pour maintenir le niveau des nappes phréatiques.
- 3) Aucun lieu de dépôt des matériaux de creusement du tunnel n'est encore défini.
- 4) ne pas rejeter les eaux résiduelles canalisées à la sortie du tunnel, dans les biotopes humides proches (Logebach).

Toutes ces demandes ont été formulées lors de l'enquête d'utilité publique, nous pensons qu'il s'agit d'un minimum plus que raisonnable.

5.2. Les routes

- 5.2.1. L 331 : Principale voie d'accès à l'autoroute A3 E 35 douze à quinze milles véhicules par jour. La limitation du passage des poids lourds de plus de 20 tonnes a amené une légère accalmie mais le problème reste très préoccupant, par la rupture physique dans la continuité des biotopes
- 5.2.2. L 268 : Liaison OBERDOLLENDORF-HEISTERBACHERROTT trafic moins important car plus local, et surtout pas de liaison avec l' A 3.
- 5.2.3. L 490 : liaison OBERKASSEL VINXEL même remarque que pour la L 268.
- 5.2.4. K 8 : RAMERSDORF - NIEDERHALTORF

Trafic local mais sortie de l'échangeur de A 562 construit en prévision d'un prolongement vers l'est. Les incertitudes quant au devenir de l'agglomération de BONN laissent ce problème en surcis. Pour aujourd'hui, il n'y a que peu de craintes à avoir de voir évoluer le dossier rapidement. La vigilance reste de rigueur.
- 5.2.5. Conclusions : Le problème de circulation est et reste important dans la réserve. La fréquentation de certains axes va en augmentant, il en est de même des nuisances qui en découlent.

5.3. Petersberg

Cet ensemble construit par les anciens propriétaires de la parfumerie créatrice de l' eau de Cologne a été transformée en résidence pour les hôtes de marque de la République Fédérale, nécessitant la construction d'un hélicoptère et la mise en sécurité de la route d'accès.

Depuis le déplacement à Berlin des hautes instances fédérales la destination de cet ensemble reste à redéfinir. A l'heure actuelle, le coût annuel de fonctionnement est de 4 Millions de DM. cette somme ne pourra jamais être rentabilisée par une reconversion hôtelière.

Il convient donc de rester vigilant en évitant toute extension des bâtiments, en cherchant à éliminer l'hélicoptère, on cherchera aussi à limiter la circulation automobile à la capacité d'accueil du parking. Une barrière automatique au bas de la route permettrait cette gestion.

La forêt propriété de la République fédérale est gérée par les forestiers fédéraux. Les règles de gestion sont identiques à celles des autres forêts.

6. LA GESTION FORESTIERE

6.1. Bref rappel historique

Jusqu'au début du 19^e siècle, l'ensemble des forêts, par ailleurs très morcellé, faisait l'objet d'un traitement en taillis à la rotation de 15 à 18 ans, permettant de répondre à une demande importante de bois de feu, de charbon de bois, d'écorce à tan et produisant par ailleurs de la nourriture et de la litière pour les animaux.

Au début de ce siècle la conversion en futaie fut entreprise, ceci en laissant vieillir les meilleurs peuplements, tandis que les plus mauvais furent exploités et les surfaces ainsi libérées plantées en épicéa.

La proportion d'épicéa alla croissant pour atteindre 45 % de la surface en 1950.

La nécessité de récolter rapidement d'importantes quantités de bois mitrillés suite aux combats de 1945, a permis au gestionnaire de prendre en compte la nécessité de revenir à une forêt climax à base de chêne et de hêtre. Ces nouvelles orientations ont été formalisées dans un document intitulé "Naturschutz und Landschaftspflege im Siebengebirge" document mis au point par la direction des forêts du Rheinland (HFB).

Ces mesures sont les suivantes :

- 1) Constitution, entretien et protection de peuplements forestiers écologiquement stable.
- 2) Maintien et protection à longue échéance de vieux peuplements feuillus.

- 3) Augmentation de la proportion des essences feuillus pour atteindre un seuil de 75 %.
- 4° Maintien, entretien et reproduction d'espèces feuillus rares tels que Alisier torminal, Cormier, Neflier et autres fruitiers sauvages.
- 5) Tenir compte du rôle paysager de la forêt.
- 6) Conversion rapide des peuplements mitrillées, par ailleurs limitation des coupes à blanc.
- 7) Maintien du traitement en taillis sur quelques surfaces dans un but didactique.
- 8) Maintien sur pied de certains arbres jusqu'à leur mort naturelle.
- 9) Réduction de la construction de chemins, pistes cavalières et sentiers touristiques.
- 10) Protection et entretien d'espèces et de biotopes rares.
- 11) Encouragement et maintien de la fonction récréative de la forêt dans la mesure où la protection des espèces et des biotopes n'est pas mise en danger.

6.2. Résultats et évolution récentes.

Les plans de gestion des forêts domaniales et communales ont largement pris en compte ces orientations. Nous avons lors de notre dernière visite, pu apprécier les parcelles de vieux bois qui à l'heure actuelle font l'objet d'un suivi par le LÖLF(*) (Petersberg et Nonnenstromberg) et de l'université de BONN -Prof. SCHUMACHER.

Suite à la résolution de 1991, le principe des plantations de résineux a été totalement abandonné, la régénération naturelle assistée est devenue la méthode normale de gestion des peuplements feuillus, un seul handicap de taille est le développement d'une population de cerf en forêt communale de BAD HONNEF cette dernière oblige le gestionnaire à la mise en place de clôture. Il faudra éviter une quelconque progression de cette espèce.

Les parcelles maintenues en taillis et en têtard n'ont pas été agrandies depuis notre dernière expertise, il est important de conserver cet aspect de l'ancienne exploitation forestière. Nous pouvons comme nous avons déjà été amené à le préciser que cette technique devra être appliquée sur des surfaces plus grandes afin d'être perceptible par des personnes non averties.

Les peuplements feuillus âgés sont complétés par un réseau d'arbres, suivant un maillage de 5 à 10 /ha. Ces arbres sont destinés à aller au bout de leur cycle biologique.

Cette formule permet d'intégrer dans la forêt de production un élément important de la biodiversité.

Cette formule devra être suivie pour en analyser l'impact sur le milieu.

(*) LÖLF : Landesanstalt für ökologie, Bodenordnung und Fort.

Conclusion sur ce chapitre

Une évolution qui dans l'ensemble doit être encouragée. Beaucoup de bonnes initiatives.

6.3. Le dépérissement forestier.

L'évolution des peuplement forestier par rapport à la pollution atmosphérique semble atténuée par les conditions de végétation favorables du printemps 1995. Une attention soutenue est de rigueur dans ce domaine comme c'est d'ailleurs le cas actuellement.

7 ACCUEIL DU PUBLIC

Le nombre impressionnant de personnes qui séjourne dans le Siebengebirge à nécessité la mise en place d'une infrastructure d'accueil dont les points les plus importants sont :

a) Margarethenhöhe

La forte fréquentation des aires de stationnement de la Margarethenhöhe nécessite un effort permanent. La remise en état des panneaux et des différentes infrastructures est en cours.

b) Grosser Ölberg

Raison directe du parking ci-dessus. Le site est très fréquenté, à noter la mise en place en 1992 d'une plaque en bronze commémorant l'attribution de diplôme Européen.

c) Drachen Burg

La destination de ce château est en pourparlé. Il est envisagé la création d'un musée et le regroupement de toutes les archives concernant la protection de la Nature. Le projet parait judicieux, compte-tenu du fait que le Siebengebirge a été le point de départ d'une prise de conscience officielle en faveur de la protection de la nature.

d) Drachenfels

Le panneau disgracieux dont il fut question dans le dernier rapport a été retiré.

La ruine voisine, propriété de la ville de Königswinter depuis 1990, est prévue d'être restaurée.

Sur cette zone, il n'est plus question d'équipements touristiques lourds comme cela a été le cas il y a quelques années.

e) Forstlehrgarten - Stöckerhof

Les réaménagements successifs sont positifs, ils rendent cet élément de découverte des arbres particulièrement efficace.

f) D'autres sites en général

On pourrait par une énumération fastidieuse aller encore plus dans le détail. Un effort permanent maintient la majorité des équipements en état, reste à assurer une surveillance très intensive.

Une solution a été envisagée par la nomination d'un 'surveillant' à titre honorifique, assermenté, et ayant un uniforme, exerçant son activité principalement autour des lieux de restauration.

Les effets bénéfiques de cette initiative semblent militer pour une augmentation des effectifs, peut-être sous forme de service national vert.

g) Les V.T.T.

L'engouement pour ce sport est particulièrement marqué dans le Siebengebirge qui est "la principale montagne Hollandaise". N'est autorisé à ce jour, que la circulation sur les chemins ayant plus de 2 m. de large. Des pourparlers sont en cours, mais la crainte de voir augmenter considérablement ce flux fait hésiter les décideurs.

h) Elimination des ordures.

Il a été sagement décidé de ne maintenir que les poubelles dont le ramassage pouvait se faire avec une voiture. Cela n'a pas eu de conséquence négative sur la propreté des lieux.

8 VERIFICATION DES DIFFERENTS POINTS DE LA RECOMMANDATION 1991.

8.1 Circulation routière. cf. § 5.2.

- Traversée interdite aux camions citerne (1993)
- Limitations à 20 tonnes (1994).

8.2 Les autres points de la recommandation ont trouvé partiellement une réponse favorable. D'autres seront réalisés en faveur des opportunités.

8.3 Densité de gibier.

Ce point reste préoccupant pour ce qui est du cerf dont le développement de la population se fait dans le Sud, (forêt de Bad Honnef). Il nous paraît que cette espèce pèsera fortement sur la réussite des régénérations naturelles principalement de chêne. Il conviendra de réduire la population à sa plus simple expression, comme c'est le cas dans les forêts domaniales où la chasse est exploitée en régie.

CONCLUSION

Au cours des deux journées d'expertise nous avons pu nous rendre compte que l'évolution de la réserve naturelle de Siebengebirge répondait aux critères d'un diplôme Européen de catégorie C, que ce soit en matière de protection des milieux et des espèces, de l'accueil et de la formation des usagers, de l'impact paysagé.

Nous proposons donc au comité de renouveler pour une nouvelle période de 5 ans, l'octroi du diplôme de catégorie C assorti des recommandations en annexes.

ANNEXE I

RÉSOLUTION (91) 12

**CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DU DIPLÔME EUROPÉEN
OCTROYÉ À LA RÉSERVE NATURELLE DU SIEBENGEIRGE (ALLEMAGNE)**

*(adoptée par le Comité des Ministres le 17 juin 1991,
lors de la 460^e réunion des Délégués des Ministres)*

Le Comité des Ministres, en vertu de l'article 15.a du Statut du Conseil de l'Europe,

Vu la Résolution (65) 6 instituant le Diplôme européen :

Vu la Résolution (71) 21 octroyant le Diplôme européen à la Réserve naturelle du Siebengebirge :

Vu les propositions du Comité directeur pour la protection et la gestion de l'environnement et du milieu naturel (CDPE),

Renouvelle jusqu'au 21 septembre 1996 le Diplôme européen octroyé à la Réserve naturelle du Siebengebirge dans la catégorie C ;

Assortit le renouvellement de la condition suivante : s'assurer que les projets de liaison autoroutière et de ligne de train à grande vitesse, s'ils venaient à être réalisés, ne porteront pas atteinte à l'intégrité de la zone ni à sa valeur paysagère ;

Adresse aux autorités responsables de la réserve les recommandations suivantes :

1. réduire au minimum les nuisances dues à la circulation routière interne (entre Koenigswinter et Ittenbach) ainsi que celles dues au survol d'hélicoptères ;
2. supprimer le peuplier et maintenir impérativement les espaces naturellement non boisés ;
3. du point de vue paysager, limiter l'introduction du merisier en fonction de sa dispersion naturelle, ne pas éliminer complètement l'épicéa et éviter les plantations en alignements monotones ;
4. aménager les zones remises en taillis et en têtard sur des espaces plus importants pour permettre leur pleine expansion ;
5. contrôler la densité du gibier de façon à ne pas nuire à la régénération naturelle ;
6. étendre la cartographie des biotopes à l'ensemble de la zone et continuer une politique de gestion en fonction des valeurs écologiques particulières des habitats naturels remarquables méritant une protection spéciale ;
7. développer le rôle d'éducation et de sensibilisation du public à l'environnement, notamment en revalorisant le sentier éducatif et en développant l'information du public à certains points clés de la réserve et aux points d'entrée dans la réserve.

A N N E X E II

Projet de Résolution (96)...

concernant le renouvellement du Diplôme européen
octroyé à la Réserve naturelle du Siebengebirge (Allemagne)

Le Comité des Ministres, en vertu de l'article 15.a du Statut du Conseil de l'Europe,

Vu la Résolution (65) 6 instituant le Diplôme européen;

Vu la Résolution (71) 21 octroyant le Diplôme européen à la Réserve naturelle du Siebengebirge;

Vu les propositions du Comité directeur pour la protection et la gestion de l'environnement et du milieu naturel (CDPE),

Renouvelle jusqu'au 21 septembre 2001 le Diplôme européen octroyé à la Réserve naturelle du Siebengebirge dans la catégorie C;

Assortit le renouvellement des recommandations suivantes:

1. Maintenir face au tracé du train à grande vitesse toutes les exigences permettant de limiter au maximum l'atteinte à la réserve et les nuisances futures;
2. Réduire au maximum les nuisances dues à la circulation sur toutes les routes traversant la réserve;
3. Prendre en main de façon énergique la gestion du cheptel cerf;
4. Continuer le recrutement de personnels de surveillance en leur confiant un rôle d'éducation du public;
5. Mettre en place une succession continue de parcelles traitées en taillis, en taillis fureté et en têtard.